

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 17^e jour de juin deux mille vingt-quatre (17-06-2024) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 2. Demande d'aide financière 2024-2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »*

Période de questions

- 3. Clôture de la séance*

2024-06-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

2. Demande d'aide financière 2024-2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) - Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 28 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 5980 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une représentante à signer cette demande;

2024-06-122

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Guy St-Arnauld et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 31;
Fin : 18 h 31 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2024-06-123

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 18 h 31.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.